

begun for the recovery of interest and principal. At the same time that CCB hinted at a package of non-earning loans totalling \$190 million in its Annual Report, the Bank submitted to the OIGB a non-current loan report showing \$272,860,000. In fact, non-current loans have been rising dramatically from \$18,518,000 at the end of February, 1981, to \$81,029,000 a year later, then \$132,174,000 by the end of fiscal year 1983. The tremendous discrepancy between what is publicly disclosed and reported to the supervisory authority is not only unacceptable to shareholders of the Bank, but also to the public at large who entrust funds to financial institutions. It is understood that in June 1984 the OIGB issued guidelines to all banks on the definition of non-performing loans, as well as the conditions for accruing interest income. The Committee fully endorses the requirement that all banks disclose effective October 31 this year the amount of non-performing loans on a uniform basis. Although the determination of the ultimate collectability of a loan is always made by bank management, it is hoped that stringent, timely and uniform disclosure would enhance prudent management by banks in general.

Intricately related to the question of problem loans is the manner with which they have been dealt with by the Bank. Like all chartered banks in Canada, a Special Credits group within CCB has the exclusive responsibility for identifying and administering doubtful accounts. The magnitude of these accounts has already been alluded to above. However, the fact that the support group identified, with the concurrence of management, non-earning and marginal loans totalling \$530 million suggests that the true magnitude of problem loans at CCB had been greater than even that indicated by the non-current loan reports. One reason why the magnitude of the problem loans had not become known earlier was the way CCB "nursed" its doubtful accounts.

A memorandum dated October 31, 1983 prepared by the shareholders' auditors, Clarkson, Gordon and Peat, Marwick and Mitchell, to the Audit Committee of the Bank summarized CCB's strategy in dealing with doubtful accounts as well as their concerns in the following manner:

"To the greatest extent possible, the bank attempts to maintain the going concern value of the security by taking control of the assets and finding competent new management thereby allowing time for the market value of depressed assets to return to more normal levels. We would cite as specific examples some of the real estate loans in Alberta and the drilling rig loans in Alberta and the United States. In both cases, success of the bank's strategy in avoiding major losses on these accounts is dependent upon

lesquels le paiement des intérêts est en situation d'arriéré depuis au moins deux ans ou pour lesquels des procédures ont été engagées pour recouvrer l'intérêt et le capital. Alors même que la BCC laissait entendre qu'il existait des prêts non rentables totalisant 190 millions de dollars dans son rapport annuel, la Banque soumettait au BIGB un rapport sur les prêts à long terme faisant état de 272 860 millions de dollars. Qui plus est, la valeur des prêts à long terme s'était accrue de façon inquiétante, passant de 18 518 millions de dollars à la fin de février 1981 à 81 029 millions de dollars l'année suivante, puis à 132,174 millions de dollars à la fin de l'année financière 1983. L'écart considérable entre les renseignements rendus publics et ceux qui ont été présentés aux responsables est non seulement inacceptable pour les actionnaires de la Banque, mais également pour le grand public qui confie des fonds aux institutions financières. Il est entendu qu'en juin 1984, le BIGB avait publié des directives à l'intention de toutes les banques relativement à la définition des prêts non rentables ainsi que sur les conditions sur l'accumulation de revenus d'intérêt. Le Comité endosse entièrement l'exigence voulant que les banques divulguent le 31 octobre de cette année la valeur des prêts non rentables de manière uniforme. Bien qu'il appartient à la direction des banques d'établir si un prêt sera éventuellement recouvrable, il est à espérer que l'obligation de divulguer ces renseignements de manière uniforme et à échéance fixe incitera la direction des banques à une grande prudence.

Toute la question entourant les prêts à problème est étroitement liée à la façon dont la Banque a traité ces prêts. Comme chez toutes les banques à charte du Canada, la BCC dispose d'un groupe spécial du crédit dont la responsabilité exclusive est de trouver et d'administrer les comptes douteux. On a déjà fait allusion plus haut à l'ampleur de ces comptes. Toutefois, puisque le groupe de soutien a pu retracer, avec l'aide de la direction, des prêts non rentables et marginaux totalisant 530 millions de dollars, il est possible que l'ampleur réelle des prêts à problème à la BCC ait été plus grande que ce qui était indiqué dans les rapports sur les prêts à long terme. L'ampleur des prêts à problème n'a pas été connue plus tôt parce que la BCC avait une façon particulière de «traiter» ses créances douteuses.

Le mémorandum du 31 octobre 1983 préparé par les vérificateurs des actionnaires, Clarkson, Gordon, et Peat, Marwick et Mitchell, à l'intention du Comité de vérification de la Banque, résumait la stratégie de la BCC face aux créances douteuses ainsi que leurs propres préoccupations de la manière suivante:

«Dans toute la mesure possible, la Banque cherche à maintenir la valeur courante des titres en prenant le contrôle des actifs et en trouvant une nouvelle direction compétente, laissant ainsi le temps aux actifs affaiblis de retrouver une valeur marchande plus normale. Nous citerons comme exemple particulier certains prêts immobiliers en Alberta et les prêts pour du matériel de forage en Alberta et aux États-Unis. Dans les deux cas, la stratégie de la Banque qui est d'éviter des pertes majeures sur ces comptes, réussira en